

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 11 février 2025
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal Légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier Maire du Val d'Ocre.
Présents 11 puis 12 à partir de 18h40	Sont présent.e.s : Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Micheline Veillard.
Votants 13 puis 15 à partir de 18h40	Représentés : Aurélie Busset (par K. Delin), Jean-Claude Pokrywa (M.-A. Corbin), Michel Fonfria (B. Duval). Non représenté.e.s : Pascal Robelot, Laurence Terraz, Jean-Hugues Motard.

Désignation du secrétaire de séance : Karen Delin

1. Approbation du CR du conseil municipal du 18 novembre 2024

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2. Don de l'association LASSA

L'association LASSA a souhaité dans le cadre du « Repas de la commune du 8 décembre 2024 », s'associer à la municipalité pour offrir aux participants un verre de crémant.

Le maire demande donc au conseil l'autorisation de recevoir un don de l'association LASSA d'un montant de 150,98€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3. Mission d'instruction PLUI de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Nous sommes toujours en attente de la tarification pour 2025. Ce point est donc reporté au prochain conseil.

En 2020, lors de la signature de la première convention avec le service instructeur de la Communauté de commune de Puisaye-Forterre, plusieurs conseillers s'étaient opposés à cette adhésion estimant que le coût prévisionnel (environ 1500€/an) serait très lourd pour notre commune.

Après 4 années de collaboration, le constat est le suivant :

- La commune a fait le choix de conserver en interne le traitement des actes simples (demandes préalables, certificats d'urbanisme)
- Pour certains dossiers importants, l'expertise du service instructeur s'est avérée très utile.
- Le volume de facturation pour l'instruction est très inférieur au 1 500€ prévisionnels.

Pour 2023 la facturation du service instructeur s'élève à **494,35€**.

18H40 Arrivée de Bernard Duval => nombre de présents : 11 et nombre de votants : 15.

4. Modification du calcul du loyer de la Maison d'assistantes maternelles

Après un rapide rappel du dysfonctionnement actuel de la MAM suite au départ de deux assistantes maternelles, le maire présente au conseil une évolution du mode de calcul du loyer.

Le loyer de la MAM est supporté par l'association *La cabane aux lutins* et s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 639,30€.

La MAM, dans son fonctionnement normal, peut accueillir 3 assistantes maternelles.

Le maire propose au conseil :

- Que le loyer de la MAM soit ajusté en fonction du nombre d'assistante maternelle en activité, sur la base du loyer de janvier 2025 :
 - o 1 assistante maternelle : loyer mensuel de 213,10€
 - o 2 assistantes maternelles : loyer mensuel de 426,20€
 - o 3 assistantes maternelles : loyer mensuel de 639,30€.
- Afin d'accompagner les assistantes maternelles entrantes, le maire propose que soit appliqué un délai de 3 mois pour le calcul du nouveau loyer.

Ce mode de calcul du loyer est rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour 15

- Qu'aucune augmentation ne soit appliquée au loyer de la MAM (Cabane aux Lutins) pour l'année 2025.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Prise de compétence de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025, par la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne. (CCAB)

5. Assainissement : Convention transitoire de prestation de service

La compétence Assainissement collectif a été transférée à la CCAB au 1^{er} janvier 2025. Pour que la transition soit la plus fluide possible, et dans l'attente de la mise en place définitive d'une organisation spécifique au sein de la CCAB, les communes concernées vont continuer à supporter quelques activités. Ces activités et leur rémunération, sont encadrées par une convention.

Après avoir expliqué les différents points de cette convention, le maire demande au conseil d'approuver cette convention.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

6. Assainissement : transfert partiel de la trésorerie

Ce point sera traité lors de l'approbation du compte administratif 2024 de l'assainissement et lors du vote du budget 2025 de la commune.

7. Clôture du budget annexe assainissement

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération 2024_046, du 18 novembre 2024, par laquelle a été approuvé le transfert de compétence Assainissement collectif au profit de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne et la modification des statuts.

Le maire rappelle donc que la compétence Assainissement a bien été transféré à la CCAB au 1^{er} janvier 2025.

Dans ce cadre, il convient :

- de prononcer la dissolution du budget assainissement au 31 décembre 2024 ;
- d'autoriser le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans les comptes de la commune du Val d'Ocre ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

8. Nouveau site internet de la commune

La refonte du site internet va être lancée, en collaboration le groupe de presse *Centre France*.

Ce groupe développe des sites internet spécifiquement pour les communes.

Nous espérons une mise en ligne du nouveau site avant l'été 2025.

Le budget engagé est de 4 288€ ht (3 448€ + 840€).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

9. Fond de concours Les Pandas/CCAB

Présenté par Karen Delin.

Les charges de fonctionnement des centres de loisirs communaux sont supportées pour partie par la Communauté de communes. Une demande de subvention est donc faite dans ce sens.

Une délibération est nécessaire confirmant l'accord du conseil pour demander cette subvention.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

10. Cession de l'ancienne SONO

La salle polyvalente a été équipée fin 2024, d'une nouvelle sono.

Nous proposons de céder l'ancienne sono au prix de 150€

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Questions diverses et informations

- **SDEY et éclairage public LED**

Pour information, 2024 est donc la 1^{re} année où l'intégralité de notre installation est opérationnelle.

Consommation électrique des dernières années :

- 2022 : 15 936 kW (en sachant que 30% de l'installation était hors fonctionnement)

- 2023 : 12 070 kW

- 2024 : 9 060 kW.

- **Budget 2025 : maintien de FCTVA telle quelle,**

c'est-à-dire sans réduire le périmètre des dépenses éligibles (l'entretien des routes demeure donc éligible) et sans baisser le taux de subventionnement qui reste à 16,404% alors que le gouvernement voulait le ramener à 14,850%.

- **Projet de camion-pizzas**

Un prestataire, nous a proposé de venir une fois par semaine avec son camion pizza. Le conseil est plutôt favorable. Le maire va donc poursuivre les échanges avec cet artisan.

- **Chemin à la Fosse aux boues**

Intervention de S. Rouet qui présente le projet. Lecture du courrier de Mme Thibaut demandant à la commune une déclassification du chemin afin de pouvoir l'acquérir.

M. Rouet va donc vérifier le statut de ce chemin, faire un état des lieux avec M. Motard et prendre contact avec les riverains.

Le point sera donc représenté en conseil.

- **Domanys :**

Information générale concernant le lotissement Domanys.

Domany nous a informés qu'à l'occasion de chaque départ de locataire, les logements seront proposés à la vente.

Actuellement, sur les 18 logements construits en 1974, deux sont des propriétés privées, un logement est sous promesse de vente et un logement est à la vente.

- **Terrain multisports**

Le projet finalisé sera présenté au conseil lors d'une prochaine commission de travaux.

Les demandes de subvention vont être faite avant fin mars.

Tour de table :

Françoise Richez

- Expo photo au « Bar éphémère » le week-end des 21 et 22 février. Cette expo témoigne des travaux de nettoyage entrepris par un groupe d'habitant autour des deux mares des Champs-Blancs.
- Réunion des associations le 10 mars.
- L'AG de CST (Culture, sport et tourisme) aura lieu le 30 mars et entérinera la décision de l'arrêt des randonnées. L'assemblée salue cette association qui a contribué à animer le village.
- Prochain *Flash de l'Ocre* courant mars.
- Comme annoncé lors de la cérémonie de vœux, un moment de convivialité sera organisé au moulin du Berceau le dimanche 22 juin autour des nouveaux arrivants et des associations du Val d'Ocre.

Karen Delin

- Le 12 février, les jeunes de l'Obrigado aux côtés de l'association Val d'Ocre patrimoine, se sont mobilisés pour un grand nettoyage de l'église de St Aubin.
- L'AG des Pandas aura lieu le 21 mars.

Micheline Veillard

- Écoles : plusieurs inscriptions ont eu lieu en cours d'année.

Stéphane Rouet

- Une commission travaux va être planifiée.

Aurélie Jaluzot

- SIVU : C'était la section Randonnées de CST qui assurait les organisations des randonnées du SIVU. Que va-t-il se passer avec l'arrêt de cette section ? Nous sommes en attente de futurs bénévoles pour les randonnées du SIVU. Prendre contact avec Aurélie Jaluzot

Fabrice Salin

- Problème des déjections animales sur les lieux publics. Le parcours de santé du Moulin en est couvert. Un rappel à un comportement responsable, sera fait lors du prochain Flash de l'Ocre et des pancartes rappelant les obligations légales

Marie-Agnès Corbin

- Problème du débouché sur la départementale depuis le Chemin de la croix (Sur-Ocre). Stéphane Rouet indique que, le Chemin de la croix étant une voie sans issue, les usagers de cette voie n'ont pas la priorité.
- Statut de la ruelle le long du monument aux morts. Stéphane Rouet indique que, suite au vol du panneau sens interdit, nous menons une réflexion pour limiter l'utilisation de cette voie.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traité, la séance se termine à 20h45.

Bernard Cuvier
Maire du Val d'Ocre